

09 mai 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 mai 2003](#)

Écoutes téléphoniques

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé une mesure technique concernant le système des écoutes téléphoniques.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé une mesure technique concernant le système des écoutes téléphoniques.

Il s'agit d'augmenter la largeur de bande des systèmes d'écoutes téléphoniques de manière à rendre ces écoutes plus intelligibles. L'interception en temps réel des communications est principalement utilisée dans le cadre de la recherche de la grande criminalité. L'augmentation de la largeur de bande a été demandée à Belgacom, l'installateur. Ce marché représente un montant de 27.417 euros, à imputer sur le budget du SPF Justice.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe